

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, TRAVAUX — **LANCEMENT DES TRAVAUX SUR
LA RD1004 ENTRE VAUDOY-EN-BRIE ET JOUY-LE-
CHÂTEL**

1 DOCUMENT - Publié le 23 avril 2024



Communiqué de Presse - Travaux RD1004 (23/04/2024)

PDF-589.7 Ko

TÉLÉCHARGEMENT

Suite au transfert de compétences des anciennes RN4 et 36 par l'État, le Département de Seine-et-Marne donne le coup d'envoi des travaux sur la RD1004, qui débiteront à partir du 13 mai 2024 pour une durée prévisionnelle de deux mois à hauteur de Vaudois-en-Brie et Jouy-le-Châtel.

Avec un taux de trafic poids lourds très élevé (37 % des usagers représentant 1 632 véhicules par jour dans les deux sens de circulation), le renforcement de la chaussée de la RD1004 a été défini comme l'une des priorités. Une nouvelle couche de roulement sera ainsi appliquée sur l'ensemble des 3,5 km de voirie. Les accotements seront repris afin de faciliter les opérations d'entretien, d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales, mais aussi la sécurité des usagers.

Soucieux de son impact environnemental, le Département de Seine-et-Marne utilisera des matériaux contenant jusqu'à 40 % de produits recyclés et se servira d'un procédé à basse température pour limiter ses émissions de gaz à effet de serre pour le revêtement de ses routes.

Ce programme conséquent nécessite la fermeture de RD1004 dans les deux sens de circulation entre la RD231 et la RD215 (Hameau du Corbier) avec la mise en place d'une déviation par Jouy-le-Châtel.

Le coût total de cette opération s'élève à 2,2 millions d'euros, financé par le Département de Seine-et-Marne, avec le soutien de l'État.

« Afin d'offrir aux Seine-et-Marnais une mobilité choisie et non subie, nous nous sommes attelés dès le début du mandat dans la rénovation, l'entretien et la sécurisation des 4 400 kilomètres de routes départementales. C'est pourquoi, le Département s'est engagé d'ici 2026 à améliorer les conditions de circulation de ces deux axes majeurs traversant le territoire afin d'assurer la sécurité des Seine-et-Marnais, tout en veillant à la qualité de l'environnement », déclare Olivier Lavenka, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des routes, des politiques contractuelles et de l'agriculture.